

Arrêté n° 2024-271
portant création d'emplois dans le cadre
de la mission Appui Territorial

Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 28 et 29 ;

Vu la délibération n°2020-49 du 12 novembre 2020 portant délégation de compétences accordées par le Conseil d'administration au Président du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la création des emplois annexés au présent arrêté pour satisfaire les besoins de la mission Appui Territorial pour l'année 2024 ;

Arrête :

Article 1 :

Pour la période du 3 juin au 6 octobre 2024, il est procédé à la création de 4 emplois dont la liste est annexée au présent arrêté.

Article 2 :

Le Directeur général des services du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Préfet du Puy-de-Dôme, au Payeur départemental, comptable du Centre de Gestion et publié sur le site du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : www.cdg63.fr.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 JUIN 2024

Le Président,


Tony BERNARD
Maire de Châteldon



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (ou de la présente publicité), d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Filière	Catégorie	Grade	Quotité tps de travail	Motif de recrutement	Date de création	Date de suppression	Nombre de postes
<i>Administrative</i>	<i>B</i>	Rédacteur principal de 1ère classe	15/35 ème	Remplacement d'un agent indisponible - Art L 332-13 CGFP	04/06/2024	25/06/2024	1
<i>Administrative</i>	<i>B</i>	Rédacteur principal de 1ère classe	8/35 ème	Accroissement temporaire d'activité - Art L 332-23 1° CGFP	04/06/2024	08/07/2024	1
<i>Administrative</i>	<i>B</i>	Rédacteur principal de 2ème classe	35/35 ème	Accroissement temporaire d'activité - Art L 332-23 1° CGFP	03/06/2024	30/06/2024	1
<i>Administrative</i>	<i>C</i>	Adjoint administratif	20/35 ème	Accroissement temporaire d'activité - Art L 332-23 1° CGFP	03/06/2024	06/10/2024	1

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le



ID : 063-286300140-20240620-AR_2024_271-AR